

FICHE D'INFORMATIONS

QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

1. Comité/Institut/Convention/Commission/Programme

Programme international de géosciences et des géoparcs (PIGG)

La décision adoptée par la Commission des Sciences exactes et naturelles de la Conférence générale lors de sa 38^e session a entériné la fusion entre le Programme international de géosciences (PICG) et les géoparcs mondiaux UNESCO.

a. Mandat et objectifs

Dans le cadre de l'Objectif stratégique 5 (Promouvoir la coopération scientifique internationale concernant les défis majeurs du développement durable) le résultat escompté 7 augmentera la participation de l'UNESCO à des partenariats mondiaux en soutien aux systèmes traditionnels de protection de l'environnement et de gestion des ressources, et aura pour but de contribuer à la conservation de la géodiversité, à la gestion rationnelle des ressources minérales, au renforcement des stratégies de gestion des risques de catastrophe et à une meilleure adaptation au changement climatique par le biais du Programme international de géosciences, de l'initiative d'Éducation aux sciences de la Terre en Afrique, et des géoparcs mondiaux UNESCO. Dans ce contexte, l'accent sera mis sur la recherche d'approches ascendantes novatrices avec la coopération active des communautés locales et des peuples autochtones. L'atout unique des sites désignés par l'UNESCO, en particulier les géoparcs mondiaux UNESCO, qui sont des exemples spécifiques de lieux d'expression et de laboratoires d'apprentissage du développement durable et de l'adaptation au changement climatique, ainsi que du réseau mondial des géoparcs associé, sera mis au service du savoir scientifique, du dialogue, de la paix et de la durabilité. Les géoparcs mondiaux UNESCO et le Programme international de géosciences (PICG), à travers le Programme international de géosciences et des géoparcs (PIGG), continueront de fournir, par l'intermédiaire de leurs comités et forums nationaux, des cadres scientifiques et institutionnels pour assurer la participation de l'UNESCO au Programme de développement pour l'après-2015.

Programme international de géosciences (PICG) :

Le Programme international de géosciences (PICG) est une initiative conjointe de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) et de l'UISG (Union internationale des sciences géologiques), dans le cadre du Programme international de géosciences et des géoparcs (PIGG) de l'UNESCO.

Les objectifs principaux du PICG sont de faciliter la collaboration internationale entre les scientifiques du monde entier pour la recherche consacrée aux problèmes géologiques, en particulier la collaboration entre des acteurs issus de pays industrialisés et d'autres issus de pays en développement. Grâce à des efforts de recherche, des réunions, des missions sur le terrain et des ateliers, réalisés conjointement et sur le long terme, le PICG a pour ambition de promouvoir l'utilisation des géosciences pour répondre à des enjeux mondiaux, notamment, entre autres, ceux liés au développement durable, à la santé et à la sécurité de l'humanité, et à la réduction des effets néfastes des catastrophes naturelles et de l'extraction des ressources.

FICHE D'INFORMATIONS
QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

Le PICG concentre actuellement ses efforts sur cinq thèmes d'étude en particulier :

- Géodynamique : contrôle de notre environnement
- Changement climatique : preuves provenant de données géologiques
- Géorisques : diminution des risques
- Hydrogéologie : géoscience du cycle de l'eau
- Ressources de la Terre : pérennité de notre société

Le PICG a quatre objectifs principaux :

- Améliorer notre compréhension des facteurs géoscientifiques ayant un impact global sur l'environnement afin d'améliorer les conditions de vie humaines ;
- Élaborer des méthodes plus efficaces pour la recherche et l'exploitation durable des ressources naturelles minières, énergétiques et hydriques souterraines ;
- Améliorer la compréhension des concepts et processus géologiques d'importance globale, en mettant notamment l'accent sur les problématiques à caractère social ; et
- Optimiser les normes, méthodes et techniques de recherche géologique, y compris le transfert des connaissances géologiques et géotechniques entre les pays industrialisés et en développement.

Les objectifs du PICG sont remplis à travers la réalisation de projets distincts. Le PICG tire sa force des origines populaires de ses projets, de leur durée de vie limitée (cinq ans) et de leur évaluation régulière et rigoureuse réalisée par des pairs. Les projets se développent le plus souvent partir d'activités préexistantes au sein des pays participants et obtiennent des financements supplémentaires de la part d'agences gouvernementales et autres. Les projets soumis doivent apporter la preuve de leur intérêt pour la société, répondre au défi du renforcement des capacités dans les pays en développement, mettre l'accent sur l'éducation et la formation, en ciblant en particulier les groupes sous-représentés (par exemple, les jeunes, les femmes, les minorités ethniques, etc.).

Les projets du PICG doivent inclure un contenu scientifique de haute qualité, d'importance internationale et revêtant un intérêt pour la société. Ils doivent faire appel à une coopération interdisciplinaire et internationale impliquant des scientifiques issus de pays en développement. Ils doivent également apporter des bénéfices à court terme et à long terme en matière de géoscience et/ou pour la société.

FICHE D'INFORMATIONS

QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Les géoparcs mondiaux UNESCO, au sein du Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG), sont le mécanisme de coopération internationale par lequel les sites ayant un patrimoine géologique de portée internationale se soutiennent mutuellement pour associer les communautés locales à la sensibilisation à ce patrimoine et opter pour une approche de développement durable des sites, à travers une démarche de conservation du patrimoine « partant de la base ». Par l'intermédiaire du PIGG, ces sites peuvent faire acte de candidature auprès de l'UNESCO pour être désignés en tant que géoparcs mondiaux UNESCO, en s'appuyant sur le mandat plus large de l'Organisation.

Un géoparc mondial UNESCO doit avoir une portée géologique internationale, évaluée de façon indépendante par des scientifiques professionnels spécialisés dans le domaine des sciences de la Terre concerné. Les géoparcs mondiaux UNESCO sont des lieux vivants, des paysages exploités où la science et les communautés locales s'engagent de façon à tirer des bénéfices mutuels.

L'éducation, à tous les niveaux, est au cœur du concept de géoparc mondial UNESCO. Des chercheurs universitaires jusqu'aux groupes communautaires locaux, les géoparcs mondiaux UNESCO favorisent la sensibilisation à l'histoire de la planète telle qu'il est possible de la lire dans les roches, les paysages et les processus géologiques en cours. Ils promeuvent également les liens entre les richesses géologiques des sites et tous les autres aspects de leur patrimoine naturel et culturel, en montrant clairement que la géodiversité est le fondement de tous les écosystèmes et de l'interaction humaine avec le paysage.

Les géoparcs mondiaux UNESCO contribuent à la réalisation des objectifs de l'Organisation en promouvant la géologie et la science, mais aussi en concourant plus largement à l'accomplissement du mandat de l'UNESCO, au travers de l'éducation, de la culture et de la communication.

b. Vous êtes-vous fixé des objectifs de travail spécifiques pour le biennium en cours ?

Programme international de géosciences (PICG) :

- Par l'intermédiaire des projets du PICG, les géoscientifiques des pays en développement mettent en valeur leurs capacités en matière de géosciences et travaillent et coopèrent dans le cadre d'échanges Nord-Sud et Sud-Sud.

La moitié des États membres ayant des scientifiques ressortissants impliqués dans des projets du PICG en 2017 sont des pays en développement.

Un nombre significativement plus élevé (par opposition au pourcentage) de scientifiques, y compris ceux agissant en qualité de chefs de projet, sont issus de pays en développement et participent à des projets plus importants et plus nombreux.

FICHE D'INFORMATIONS

QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

- La sensibilisation des États membres et de la communauté géoscientifique internationale dans son ensemble au PICG et au rôle de la recherche en géoscience favorisée par le Programme contribue à la mise en valeur des capacités scientifiques des États membres et participe de ce fait à la construction d'économies durables.

La présentation du PICG lors du 35^e Congrès géologique international qui s'est tenu en 2016 au Cap, en Afrique du Sud, a été un véritable succès.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

- Le concept de géoparcs mondiaux a été adopté par les États membres et les communautés locales qui ont commencé à mettre en œuvre ce programme par le biais d'une coopération avec le réseau mondial des géoparcs et l'UNESCO.

Au moins 20 États membres ont déjà mis en place de nouveaux géoparcs mondiaux UNESCO et le Programme cible la création de nouveaux géoparcs UNESCO dans les régions du monde actuellement sous-représentées.

c. Nombre de membres et durée de leur mandat

Programme international de géosciences (PICG) :

Le Conseil du PICG est composé de six membres ordinaires ayant droit de vote. Ils sont nommés pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois. Le Directeur général de l'UNESCO et le Secrétaire général de l'UISG, ou leurs représentants, sont membres de droit du Conseil, sans droit de vote.

Comité scientifique : le Conseil du PICG définit le mandat du Comité scientifique. En moyenne, le Comité scientifique du PICG se compose de 50 à 60 membres (10 à 12 membres par thème d'étude du PICG). Ils sont nommés pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Le Conseil des géoparcs mondiaux UNESCO est composé de 12 membres ordinaires ayant droit de vote, nommés par le Directeur général de l'UNESCO sur recommandation du Réseau mondial des géoparcs (GGN) et des États membres. En outre, le Directeur général de l'UNESCO, le Président du GGN, le Secrétaire général de l'UISG et le Directeur général de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), ou leurs représentants, sont membres de droit du Conseil, sans droit de vote.

Les membres ordinaires du Conseil des géoparcs mondiaux UNESCO sont nommés pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois.

FICHE D'INFORMATIONS

QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

d. Les membres sont-ils répartis par groupes électoraux ?

Programme international de géosciences (PICG) :

Tous les membres siègent à titre personnel, et non en tant que représentants de leurs États respectifs ou d'autres entités affiliées. Ils sont tenus d'éviter tout conflit d'intérêts, et ne sollicitent ni n'acceptent d'instructions de gouvernements ou d'autres autorités.

L'ensemble des membres du Conseil et du Comité scientifique du PICG sont sélectionnés à partir des propositions de nomination soumises par les Comités nationaux du PICG, le Secrétariat et les Commissions nationales de l'UNESCO, les organisations et/ou les Comités nationaux participant activement à l'UISG ainsi que les organisations qui lui sont affiliées, et d'autres organisations apportant une contribution financière au PICG.

Les six membres ordinaires du Conseil du PICG sont nommés d'un commun accord par le Directeur général de l'UNESCO et le Président de l'UISG.

Le Conseil du PICG est responsable de la sélection des membres du Comité scientifique.

Néanmoins, le processus de sélection des nouveaux membres du Conseil et du Comité scientifique du PICG tient compte d'une répartition géographique équitable et de l'égalité des sexes.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Les 12 membres ordinaires du Conseil des géoparcs mondiaux UNESCO siègent à titre personnel, et non en tant que représentants de leurs États respectifs ou d'autres entités affiliées. Ils sont tenus d'éviter tout conflit d'intérêts, et ne sollicitent ni n'acceptent d'instructions de gouvernements ou d'autres autorités.

Les 12 membres du Conseil des géoparcs mondiaux UNESCO sont nommés par le Directeur général de l'UNESCO sur recommandation du Réseau mondial des géoparcs (GGN) et des États membres.

Les membres du Conseil des géoparcs mondiaux UNESCO sont désignés en tenant compte d'une répartition géographique équitable et de l'égalité entre les sexes.

e. Les membres siègent-ils à titre personnel, en tant qu'experts, ou en tant que représentants intergouvernementaux ?

Programme international de géosciences (PICG) :

Les membres du Conseil du PICG et du Conseil scientifique sont des experts de haut niveau activement engagés dans les thématiques de recherche scientifique liées aux objectifs du PICG.

FICHE D'INFORMATIONS

QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Les membres ordinaires nommés au Conseil sont des experts de haut niveau choisis pour leur expérience avérée et leurs qualifications scientifiques ou professionnelles dans des domaines pertinents.

f. Les objectifs et les méthodes de travail ont-ils été présentés au Président et/ou aux États membres ?

Programme international de géosciences (PICG) :

Une présentation des travaux et méthodes de travail, contenant les liens permettant d'accéder aux Statuts complets du PIGG et aux Directives opérationnelles pour le PICG, est incluse dans les documents envoyés lors de l'appel à candidatures en vue de la désignation de nouveaux membres du Conseil du PICG.

Le courrier d'invitation à la session annuelle du Conseil du PICG envoyé à tous les États membres et Membres associés de l'UNESCO contient également une brève présentation du Programme. Au début de la session publique annuelle, quelques diapositives de présentation sont projetées par les membres du Conseil du PICG.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Une présentation des travaux et méthodes de travail, contenant les liens permettant d'accéder aux Statuts complets du PIGG et aux Directives opérationnelles pour les géoparcs mondiaux UNESCO, est incluse dans les documents envoyés lors de l'appel à candidatures en vue de la désignation de nouveaux membres du Conseil des géoparcs mondiaux UNESCO. L'appel à candidatures est également diffusé auprès des États membres.

g. Les observateurs sont-ils autorisés à participer et/ou prendre la parole ?

Programme international de géosciences (PICG) :

Tous les États membres et les Membres associés de l'UNESCO ainsi que les organisations adhérentes de l'UISG qui le souhaitent peuvent envoyer des observateurs. L'Organisation des Nations Unies ainsi que les autres organisations du système des Nations Unies avec lesquelles l'UNESCO a conclu un accord prévoyant une représentation réciproque peuvent envoyer des représentants aux sessions du Conseil. Le Directeur général de l'UNESCO peut décider que seront invitées à envoyer des observateurs à la session du Conseil :

- des organisations du système des Nations Unies avec lesquelles l'UNESCO n'a pas conclu d'accord prévoyant une représentation réciproque ;
- des organisations intergouvernementales ;

FICHE D'INFORMATIONS

QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

- des organisations internationales non gouvernementales, conformément aux Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les organisations internationales non gouvernementales.

Les représentants du Comité scientifique peuvent également assister aux sessions du Conseil conformément aux dispositions prises par l'UNESCO et l'UISG.

Les observateurs des organisations scientifiques internationales intéressées peuvent être invités à assister aux sessions du Conseil conformément aux règles et règlements en vigueur à l'UNESCO et à l'UISG.

Les observateurs sont encouragés à prendre la parole et à poser des questions ou faire part de leurs remarques au cours de la session publique annuelle. Cependant, les représentants et observateurs ne disposent pas du droit de vote.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Les États membres et Membres associés de l'UNESCO peuvent envoyer des observateurs aux sessions du Conseil. L'Organisation des Nations Unies ainsi que les autres organisations du système des Nations Unies avec lesquelles l'UNESCO a conclu un accord prévoyant une représentation réciproque peuvent envoyer des représentants aux sessions du Conseil. Le Directeur général de l'UNESCO peut décider que seront invitées à envoyer des observateurs à la session du Conseil :

- des organisations du système des Nations Unies avec lesquelles l'UNESCO n'a pas conclu d'accord prévoyant une représentation réciproque ;
- des organisations intergouvernementales ;
- des organisations internationales non gouvernementales, conformément aux Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les organisations internationales non gouvernementales.
- Les observateurs ont le droit d'assister aux réunions du Conseil des géoparcs mondiaux UNESCO et de prendre la parole, poser des questions et faire part de leurs remarques. Cependant, les représentants et observateurs ne disposent pas du droit de vote.

h. Fréquence et durée des réunions

Programme international de géosciences (PICG) :

Au moins une réunion par an à l'invitation de l'UNESCO ou de l'UISG.

- en moyenne, deux jours de session fermée pour le Conseil et le Bureau du PICG

FICHE D'INFORMATIONS

QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

- une demi-journée de session publique avec le Conseil et le Bureau du PICG ainsi que les observateurs. Tous les États membres et les Membres associés de l'UNESCO ainsi que les organisations adhérentes de l'UISG qui le souhaitent peuvent envoyer des observateurs. L'ONU ainsi que les autres organisations du système des Nations Unies avec lesquelles l'UNESCO a conclu un accord prévoyant une représentation réciproque peuvent également envoyer des représentants aux sessions du Conseil.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Le Conseil se réunit en session ordinaire tous les ans, si possible au cours d'une conférence régionale ou internationale sur les géoparcs mondiaux UNESCO. En général, la session dure deux jours.

i. En combien de langues l'interprétation des réunions est-elle disponible ?

Programme international de géosciences (PICG) :

Les réunions se déroulent entièrement en anglais.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Les réunions se déroulent entièrement en anglais.

j. Où se tiennent les réunions ?

Programme international de géosciences (PICG) :

Au Siège de l'UNESCO.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Le Conseil se réunit si possible au cours d'une conférence régionale ou internationale sur les géoparcs mondiaux UNESCO. Si aucune conférence de ce type n'est prévue, la session sera reportée, sera tenue à distance ou aura lieu au Siège de l'UNESCO selon les ressources disponibles.

FICHE D'INFORMATIONS

QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

k. Budget global, en précisant les sources de financement correspondantes pour chaque catégorie suivante :

	Programme ordinaire	Autres sources
Programme international de géosciences et des géoparcs (PIGG)		
Organisation des réunions	15 142,00 USD	
Activités opérationnelles	75 000 USD	UISG : 60 000 USD Chine : 20 000 USD
Personnel de l'UNESCO (montant forfaitaire approximatif)	357 175 USD	
Programme international de géosciences (PICG)		
Organisation des réunions	15 142,00 USD	
Activités opérationnelles	50 000 USD	UISG : 60 000 USD Chine : 20 000 USD
Personnel de l'UNESCO (montant forfaitaire approximatif)	185 075 USD	
Géoparcs mondiaux UNESCO		
Organisation des réunions	0 USD	Tous les coûts liés aux sessions du Conseil seront supportés par le géoparc mondial UNESCO hôte ou tout autre organisateur de la conférence.
Activités opérationnelles	25 000 USD	Revenus du GGN : 135 000 USD Revenu en nature du GGN : 3 250 000 USD
Personnel de l'UNESCO (montant forfaitaire approximatif)	172 100 USD	

FICHE D'INFORMATIONS

QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

2. Bureau (le cas échéant)

Programme international de géosciences (PICG) :

Bureau du Programme international de géosciences

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Bureau des géoparcs mondiaux UNESCO

a. Nombre de membres, durée du mandat, nombre de mandats autorisés

Programme international de géosciences (PICG) :

Le Bureau du PICG se compose de cinq membres : le Président, le Vice-Président et le Rapporteur du Conseil du PICG, dont le mandat dure deux ans. Le Directeur général de l'UNESCO et le Secrétaire général de l'UISG, ou leurs représentants, sont membres de droit du Conseil, sans droit de vote.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Le Bureau se compose de cinq membres : le Président, le Vice-Président et le Rapporteur du Conseil des géoparcs mondiaux UNESCO, dont le mandat dure deux ans. Le Directeur général de l'UNESCO et le Président du GGN, ou leurs représentants, sont membres de droit du Bureau, sans droit de vote.

b. Les membres siègent-ils à titre personnel, en tant qu'experts, ou en tant que représentants intergouvernementaux ?

Programme international de géosciences (PICG) :

Le Président, le Vice-Président et le Rapporteur du Bureau du PICG sont des experts de haut niveau activement engagés dans les thématiques de recherche scientifique liées aux objectifs du PICG.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Le Président, le Vice-Président et le Rapporteur du Bureau des géoparcs mondiaux UNESCO sont des experts de haut niveau choisis pour leur expérience avérée et leurs qualifications scientifiques ou professionnelles dans des domaines pertinents.

FICHE D'INFORMATIONS

QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

c. Fréquence et durée des réunions

Programme international de géosciences (PICG) :

Le Comité du PICG se réunit au moins une fois par an après la session fermée du Conseil du PICG. La session dure au maximum une demi-journée.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Le Bureau des géoparcs mondiaux UNESCO se réunit une fois par an immédiatement après la session du Conseil des géoparcs mondiaux de l'UNESCO. La session dure au maximum une demi-journée.

d. Les observateurs sont-ils autorisés à participer et/ou prendre la parole ?

Programme international de géosciences (PICG) :

En général, le Comité du PICG se réunit en session fermée. Le rapport des sessions du Bureau est diffusé auprès des membres du Conseil du PICG et des États membres et Membres associés de l'UNESCO.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Oui, les observateurs sont autorisés à assister aux sessions et à prendre la parole, mais ils ne disposent pas du droit de vote.

Le rapport des sessions du Bureau est diffusé auprès des membres du Conseil et des États membres et Membres associés de l'UNESCO.

e. L'interprétation est-elle disponible au cours des réunions ?

Programme international de géosciences (PICG) :

La langue de travail est l'anglais.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

La langue de travail est l'anglais.

FICHE D'INFORMATIONS

QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

f. En combien de langues l'interprétation des réunions est-elle disponible ?

Programme international de géosciences (PICG) :

La langue de travail est l'anglais.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

La langue de travail est l'anglais.

g. Où se tiennent les réunions ?

Programme international de géosciences (PICG) :

Au Siège de l'UNESCO.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Le Bureau se réunit si possible au cours d'une conférence régionale ou internationale sur les géoparcs mondiaux UNESCO. Si aucune conférence de ce type n'est prévue, la session sera reportée, sera tenue à distance ou aura lieu au Siège de l'UNESCO selon les ressources disponibles.

h. Les réunions du Bureau font-elles l'objet d'un compte rendu ? Le compte rendu est-il diffusé et quelle est la liste de diffusion ?

Programme international de géosciences (PICG) :

Les sessions du Conseil et du Bureau du PICG font l'objet d'un compte rendu. Le compte rendu des sessions fermées est diffusé auprès des membres du Conseil du PICG et de l'UISG.

Le compte rendu ainsi que l'ordre du jour et les présentations effectuées au cours des sessions publiques du PICG peuvent être consultés sur le site de l'EGR.

<http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/earth-sciences/international-geoscience-programme/>

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Les rapports des sessions du Conseil et du Bureau sont rédigés par le Rapporteur et diffusés auprès des États membres et Membres associés de l'UNESCO.

FICHE D'INFORMATIONS
QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

3. Règlement intérieur

a. Par qui le règlement intérieur est-il adopté ?

Programme international de géosciences (PICG) :

Le Conseil du PICG établit son propre règlement intérieur.

Le Conseil du PICG définit le mandat du Comité scientifique.

Le Bureau du PICG établit son propre règlement intérieur.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Le Conseil des géoparcs mondiaux UNESCO établit son propre règlement intérieur.

Le Bureau des géoparcs mondiaux UNESCO établit son propre règlement intérieur.

b. Préparation des réunions

i. Qui décide de l'ordre du jour ?

Programme international de géosciences (PICG) :

Le Secrétariat du PICG rédige le projet d'ordre du jour avec l'appui de l'UNESCO et de l'UISG. L'ordre du jour est ensuite transmis au Conseil qui peut y apporter des modifications.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Le Secrétariat des géoparcs mondiaux UNESCO rédige le projet d'ordre du jour. L'ordre du jour est ensuite transmis au Conseil qui peut y apporter des modifications.

FICHE D'INFORMATIONS

QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

ii. Quelle est la date limite pour l'envoi des documents ?

Programme international de géosciences (PICG) :

Les documents sont envoyés environ 1 mois à l'avance aux États membres et Membres associés, ainsi qu'aux membres du Conseil du PICG.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Le projet d'ordre du jour est envoyé 6 semaines avant la session.

iii. Les documents sont-ils envoyés au format papier ?

Programme international de géosciences (PICG) :

Tous les documents sont envoyés par voie électronique.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Tous les documents sont envoyés par voie électronique.

iv. Est-il possible de choisir un envoi dématérialisé sans impression de documents ?

Programme international de géosciences (PICG) :

Tous les documents sont envoyés par voie électronique.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Tous les documents sont envoyés par voie électronique.

v. Qui décide du calendrier ?

Programme international de géosciences (PICG) :

Le Secrétariat du PICG établit le calendrier avec l'appui de l'UNESCO et de l'UISG.

FICHE D'INFORMATIONS

QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Le Secrétariat des géoparcs mondiaux UNESCO établit le calendrier en collaboration avec les organisateurs de la conférence pendant laquelle la session aura lieu.

vi. Qui décide de la tenue des réunions ?

Programme international de géosciences (PICG) :

Le Directeur général prend les mesures nécessaires pour la tenue des réunions du Conseil.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Le Directeur général prend les mesures nécessaires pour la tenue des réunions du Conseil.

vii. Est-il possible d'organiser des réunions par vidéoconférence ?

Pas encore.

viii. Est-il possible d'organiser des sessions extraordinaires ?

Programme international de géosciences (PICG) :

Ce n'est pas prévu dans les Statuts.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Le Conseil peut décider de la tenue de sessions extraordinaires, dont les coûts sont couverts par des ressources extrabudgétaires.

i. Si oui, selon quelles modalités ?

Sur demande du Bureau des géoparcs mondiaux UNESCO.

ix. Des sous-groupes ou sous-comités peuvent-ils être constitués ?

Programme international de géosciences (PICG) :

Non.

FICHE D'INFORMATIONS

QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Non.

- i. Le cas échéant, pour quelle durée et avec quelle mission ?
/
- c. Prise des décisions
- i. Qui est chargé de la préparation des projets de décision ?

Programme international de géosciences (PICG) :

Après chaque session, le Conseil présente un rapport sur ses travaux et ses recommandations au Bureau. Le rapport est diffusé auprès de l'UISG, des États membres et des Membres associés de l'UNESCO.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Après chaque session, le Conseil présente un rapport sur ses travaux et ses décisions au Bureau. Le rapport est diffusé auprès des États membres et des Membres associés de l'UNESCO.

- ii. Quelle est la date limite pour la soumission de nouveaux projets de décision et d'amendements par les États membres ?

Programme international de géosciences (PICG) :

Les décisions du Conseil ne peuvent pas faire l'objet d'un appel.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Les décisions du Conseil ne peuvent pas faire l'objet d'un appel.

- iii. Les observateurs sont-ils autorisés à participer et/ou prendre la parole ?

Programme international de géosciences (PICG) :

Oui, mais ils ne disposent pas du droit de vote.

FICHE D'INFORMATIONS

QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Oui, mais ils ne disposent pas du droit de vote.

iv. Quelles sont les modalités d'adoption des décisions ?

Programme international de géosciences (PICG) :

Après chaque session, le Conseil présente un rapport sur ses travaux et ses recommandations au Bureau. Le rapport est diffusé auprès de l'UISG, des États membres et des Membres associés de l'UNESCO.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Après validation par les équipes d'évaluation des candidatures proposées et sur décision du Conseil, le Bureau recommande au Directeur général d'inclure un point à l'ordre du jour du Conseil exécutif de l'UNESCO, lui demandant d'approuver les nominations décidées par le Conseil. Les informations relatives aux nominations sont présentées au Conseil exécutif dans un document d'information.

4. Relations avec la Conférence générale et le Conseil exécutif et avec les autres organes intergouvernementaux

a. Soumettez-vous des propositions formelles dans le cadre de l'élaboration du Programme et Budget de l'UNESCO (C/5) ?

Programme international de géosciences (PICG) :

Non.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Non.

a. Si oui, selon quelles modalités ?

b. Comment assurez-vous le suivi des résolutions de la Conférence générale ?

Programme international de géosciences (PICG) :

Si nécessaire, en prenant contact avec le Bureau du PICG.

FICHE D'INFORMATIONS

QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

Géoparcs mondiaux UNESCO :

- c. Si nécessaire, en prenant contact avec le Bureau des géoparcs mondiaux UNESCO.
- d. Le Conseil exécutif peut-il faire appel à votre expertise dans votre domaine de compétence ?

Programme international de géosciences (PICG) :

Oui.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Oui.

- e. Faites-vous rapport de vos activités à la Conférence générale et/ou au Conseil exécutif plus d'une fois au cours de chaque période couverte par un programme quadriennal ?

Programme international de géosciences (PICG) :

Le Conseil soumet un rapport d'avancement sur le PICG à chaque session de la Conférence générale de l'UNESCO dans le cadre d'un rapport conjoint du PIGG et fait rapport au Comité exécutif de l'UISG sur une base annuelle.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Le Conseil soumet un rapport d'avancement sur les géoparcs mondiaux UNESCO à chaque session de la Conférence générale de l'UNESCO dans le cadre d'un rapport conjoint du PIGG.

- f. Comment assurez-vous le suivi des décisions du Conseil exécutif ?

Programme international de géosciences (PICG) :

Si nécessaire, en prenant contact avec le Bureau du PICG.

Géoparcs mondiaux UNESCO :

- g. Si nécessaire, en prenant contact avec le Bureau des géoparcs mondiaux UNESCO.
- h. Existe-t-il un cadre spécifique pour la collaboration avec d'autres organes internationaux et intergouvernementaux ?

FICHE D'INFORMATIONS

QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

Programme international de géosciences (PICG) :

Il n'existe aucun cadre spécifique.

Certains des projets du PICG font également l'objet d'un soutien ou d'une collaboration avec des programmes ou projets du Programme hydrogéologique international (PHI).

Géoparcs mondiaux UNESCO :

Il n'existe aucun cadre spécifique.

Il existe au sein du programme une collaboration avec le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) et le Comité du patrimoine mondial (WHC).

5. Avez-vous d'autres remarques à formuler concernant la gouvernance des organes internationaux et intergouvernementaux ?

Sans objet.

6. Veuillez indiquer (en précisant, si possible, le lien hypertexte correspondant) tout document statutaire pertinent, y compris les résolutions de la Conférence générale portant création des organes concernés et les décisions du Conseil exécutif s'y rapportant.

- Statuts du Programme international de géosciences et des géoparcs (PIGG) (38 C/14 Annexe I) et Directives opérationnelles pour les géoparcs mondiaux UNESCO (38 C/14 Annexe II) :
<http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002345/234539f.pdf>
- Directives opérationnelles pour le Programme international de géosciences (PICG) :
http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/pdf/IGCP_Operational_Guidelines_April_2016_web.pdf *(en anglais)*